

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00233

Numéro SIREN : 792 678 245

Nom ou dénomination : 3G2F

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 2104

3G2F
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 63.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 60 BIS AVENUE GAMBETTA
82000 MONTAUBAN (TARN ET GARONNE)
792 678 245 RCS MONTAUBAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le sept mai à dix heures,

La société Ginolinvest, représentée par son Président Monsieur Jean Luc Mateille, associée unique et Présidente de la société, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de Présidente, elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Monsieur le Président constate que Monsieur Jean Daniel Rouanet, commissaire aux comptes de la société dument convoqué par correspondance en date du 22 avril 2021 est absent et excusé.

Le cabinet Coteg & Azam Associés représenté par Maitre Stéphane Toullalan, Conseil de la société assiste à la réunion.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- .../....
- Fin du mandat des commissaires aux comptes et décisions à prendre en conséquence,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

.../...

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean Daniel Rouanet, sis à Castres (81100) 36 avenue de la Montagne le Causse, Espace Entreprises, vient à expiration à l'occasion des présentes décisions, et connaissance prise de la promulgation de la Loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi Pacte) et de son Décret d'application n° 2019-514 en date du 24 mai 2019 relevant les seuils de désignation des commissaires aux comptes prend acte que la Société n'est plus tenue de désigner des Commissaires aux Comptes, décide de ne pas renouveler Monsieur Jean Daniel Rouanet en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

SIXIÈME DECISION

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et constatant que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric Marengo, sis à Montauban (81000) 2 rue de la Fraternité, vient à expiration à l'occasion des présentes décisions, et connaissance prise de la promulgation de la Loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi Pacte) et de son Décret d'application n° 2019-514 en date du 24 mai 2019 relevant les seuils de désignation des commissaires aux comptes prend acte que la Société n'est plus tenue de désigner des Commissaires aux Comptes, décide de ne pas renouveler Monsieur Eric Marengo en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

SEPTIÈME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au Cabinet d'avocats Coteq&Azam Associés sis à Toulouse (31000) 25 rue de Metz à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Montauban.

Pour extrait certifié conforme

La gérance

Certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive 'H' or similar character, located below the text 'Certifié conforme'.